

Rwanda, un génocide chrétien et démocratique ?

Séminaire d'Emmanuel Faye "Philosophie et national socialisme"

Jacques Morel

Rouen, 3 mai 2021, v0.3

1 Rwanda 1994, le génocide des Tutsi

Nous nous interrogeons ci-après sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

Comment les habitants de ce pays réputé très chrétien en sont venus à massacrer leurs proches ?

Comment les puissances étrangères qui ont soutenu ou reconnu le Gouvernement intérimaire rwandais ont-elles pu le laisser perpétrer un tel crime tout en le laissant siéger au Conseil de sécurité des Nations unies ?

Comment un racisme entre Africains a-t-il pu naître ?

Quelles sont les idéologies à l'œuvre dans la propagande diffusée par les commanditaires du génocide ?

Dénonçant en plein génocide un « *nazisme tropical* », Jean-Pierre Chrétien s'interrogeait sur le rôle en 1994 de puissances coloniales, la Belgique et la France.

2 Un génocide « démocratique »

Un détour par le XIX^e siècle fait remonter à la source des idéologies raciales. Importation d'un racisme par les Européens.

Ces idéologies survivent à la Deuxième Guerre mondiale dans les pays colonisés.

L'idéal occidental de la société démocratique a été utilisé pour détruire les fondements de la société rwandaise.

Le génocide des Tutsi a été dit « populaire » tellement nombreux ont été les massacreurs.

Le thème essentiel de l'idéologie du génocide a été celle du peuple majoritaire : les Hutu.

Les victimes ont été présentées comme opposées à la démocratie.

En 1933 en Allemagne, c'est bien par des procédures démocratiques que les nazis sont arrivés au pouvoir.

3 Un génocide « chrétien »

La mission chrétienne fait aussi interroger la rémanence de l'esprit de Croisade et de la guerre juste, voulue par Dieu. Nous découvrons des thèmes idéologiques et des méthodes que nous avons vu à l'œuvre lors des massacres coloniaux, du soulèvement militaire contre la République espagnole et lors de l'opération Barbarossa des nazis contre le "judéo-bolchevisme" en 1941.

Les missionnaires ont fait du Rwanda leur propriété.

En 1994, les évêques soutiennent le gouvernement qui organise le génocide.

Les églises servent d'abattoirs pour la mise à mort des Tutsi.

4 Le Rwanda, source du Nil

Le géographe et astronome grec d'Alexandrie Claude Ptolémée (90 – ca. 168) plaçait la source du Nil dans les Monts de la Lune.

Les Arabes, dont le mathématicien et géographe Al-Khwarizmi (ca. 780 - ca. 850), enrichirent la carte de Ptolémée par des noms de villes et des coordonnées.

Une copie du début du XI^e siècle de cette carte se trouve à la bibliothèque de Strasbourg. La fascination pour la civilisation égyptienne fut relancée par la campagne d'Égypte de Bonaparte.

Les thèses de Cheikh Anta Diop sur les origines africaines de la civilisation égyptienne font toujours scandale. Comment une civilisation aussi élaborée avait-elle pu apparaître sur les rives du Nil en Afrique, un continent considéré par ailleurs peuplé de sauvages ?

La recherche des sources du Nil mena à la découverte du lac Victoria par les Anglais Speke et Burton (1863), du Rwanda par l'allemand Von Götzen (1895).

Le mythe hamitique fera des Tutsi une race supérieure venue d'Égypte puis des envahisseurs qui ont réduit les Hutu en esclavage. Pour se libérer, les Hutu doivent les massacrer et les renvoyer en Égypte d'où ils viennent par le plus court chemin.

5 Les Grands Lacs, lieu d'affrontement entre puissances européennes

Sur une carte de 1864 où figure le Rwanda, Speke désigne par « Mond Gebirge » la région des volcans Virunga au nord du lac Kivu. Suite au Congrès de Berlin organisé par Bismarck en 1885, l'État indépendant du Congo fut reconnu comme propriété du roi des Belges Léopold II, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi furent attribués à l'Empire allemand sous le nom d'Ostafrika, les Britanniques prenant possession de l'Ouganda et du Soudan.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la région des Grands Lacs était le théâtre d'un affrontement entre puissances européennes et entre missionnaires catholiques et protestants. Les troupes belges venues du Congo battirent les

troupes allemandes en 1916. On ne voit pas d'affrontement entre deux ethnies ou races, les Hutu et les Tutsi.

Le mythe des Monts de la Lune au cœur des Ténèbres est maintenu jusqu'aujourd'hui masquant cette perversion du Bien représenté par les valeurs de démocratie pour les laïques ou d'amour du prochain pour les chrétiens.

6 Pasteurs et agriculteurs

Pour simplifier, les Tutsi sont des éleveurs, les Hutu des agriculteurs. Dans toute l'Afrique de l'Est, la vache est source de richesse et constitue une monnaie d'échange. Les propriétaires de grands troupeaux forment la classe dirigeante. Bien pourvus en protéines animales, ils sont de taille plus grande que ceux qui ne se nourrissent que de végétaux. Le conflit entre éleveurs nomades et agriculteurs est omniprésent autant qu'immémorial en Afrique et dans toute société agraire. On le voit aujourd'hui avec les conflits opposant au Sahel les Touaregs et les Peuls aux populations sédentaires. On le retrouve dans le livre de la Genèse avec le conflit entre Caïn l'agriculteur et Abel l'éleveur. La dispute entre les frères a pour origine Yahvé qui accepte les offrandes de l'éleveur et rejette celle de l'agriculteur. Dieu n'est pas végétarien et prend plaisir à manger la viande grillée d'animaux sacrifiés. Cette histoire constitue une sorte de préfiguration du génocide des Tutsi par des Hutu dans ce pays devenu très chrétien qu'est devenu le Rwanda avec l'arrivée des missionnaires en 1900.

7 Un nazisme tropical

En plein génocide, le 26 avril 1994, Jean-Pierre Chrétien publie dans *Libération* une tribune avec pour titre « *Un nazisme tropical* ». Historien de la région des Grands Lacs, il a déjà publié des mises en garde bien avant le génocide. Face à la « *véritable Shoah africaine* » qui est en cours, il dénonce les commentaires en terme de sauvagerie africaine ou d'antagonisme séculaire entre Tutsi et Hutu, Hamites et Bantou. Il décrit l'apparition depuis 1959 d'un véritable racisme fondé au Rwanda sur la démocratie des quotas ethniques de la république hutu mise en place avec la bénédiction de la démocratie chrétienne belge, racisme qui provoque des tueries depuis 1959. Il décrit la peur réciproque entre Hutu et Tutsi née de la dissymétrie politique entre le Rwanda où les Hutu sont au pouvoir et le Burundi où les Tutsi sont au pouvoir. Mais dans les deux pays, ce sont les Tutsi qui sont les « *boucs émissaires* » victimes de la "majorité" ethnique, les Hutu. Il évoque une « *logique fasciste des ethnismes* », un « *nazisme bantou* ». Il désigne l'idéologie de type nazi, « *l'antihamitisme* », qui contient tous les relents de l'antisémitisme. Il dénonce la violence raciste des « *sections d'assaut* » de l'ancien parti unique MRND et de son satellite la CDR, les appels à la purification ethnique de *Kangura*, les appels directs au meurtre de RTLM. Il déplore l'aveuglement occidental « *des socialistes égarés dans le populisme racial* », des démocrates-chrétiens « *fanatiques de "leur" Rwanda* », des associa-

tions de droits de l'homme intoxiquées. Certains auraient qualifié ces massacres de « *jacqueries* » ou de prises de la Bastille en 1789. Il regrette « *l'indéfectible soutien français* » à ce régime qui massacre. Son « *hélas* » est un peu faible mais il est un des rares Français à protester.

8 Hilberg : le génocide sous sa forme la plus pure

Dans la réédition de 2011 de son livre *La destruction des Juifs d'Europe*, Raul Hilberg écrit : « *Mais le génocide sous sa forme la plus pure commença au Rwanda, pays enclavé au cœur de l'Afrique, le 7 avril 1994. En l'occurrence, le défi lancé aux règles soigneusement élaborées après la guerre ne souffre d'aucune ambiguïté* ». ¹

9 La Convention contre le génocide

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par les Nations unies à Paris le 9 décembre 1948 ² définit le crime de génocide.

Article II

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Elle implique pour les signataires :

- d'intervenir contre les auteurs de génocide (art. I)
- d'arrêter les présumés coupables (art. VI)
- de saisir les organes compétents de l'Organisation des Nations unies (art. VIII)
- d'inscrire la définition du crime dans la législation interne (art. V). En France, ce crime n'a été défini dans le Code pénal qu'en mars 1994.

1. Raul Hilberg [1, Tome III, p. 2240].

2. *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, Organisation des Nations Unies, 9 décembre 1948. <http://francegenocidetutsi.org/Convention1948genocide.pdf>

10 Une intervention militaire à l'insu de l'ONU

La France décide d'une intervention militaire, dénommée Amaryllis, sans en avertir l'ONU. Le but de l'intervention n'est pas clair. Evacuer nos ressortissants ou voler au secours de l'armée gouvernementale rwandaise ?

Le général Quesnot informe François Mitterrand que Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations Unies, et le Conseil de sécurité ne seront prévenus qu'« *au moment des faits* ».

11 8 avril 1994 : génocide des Tutsi

Précisant que la garde présidentielle a entrepris d'arrêter et d'éliminer « *des opposants et des Tutsi* », l'ordre d'opération Amaryllis reconnaît *de facto* que le génocide des Tutsi commence et donne comme consigne aux militaires français d'« *adopter une attitude discrète et un comportement neutre vis-à-vis des factions rwandaises* ». Ils n'interviendront pas contre le génocide et collaboreront ni avec les Casques bleus ni avec les troupes belges pour le faire cesser, en contravention avec la Convention contre le génocide.

12 22 juin 1994 : opération humanitaire Turquoise sous chapitre VII

Alors que le génocide des Tutsi est presque achevé et que le FPR, combattant les assassins, est proche de remporter une victoire militaire, le Conseil de sécurité de l'ONU autorise, par sa résolution 929 en date du 22 juin 1994, une opération temporaire de deux mois à but « *strictement humanitaire* » proposée par la France, « *qui sera menée de façon impartiale et neutre et ne constituera pas une force d'interposition entre les parties* ». Elle visera « *à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, étant entendu que le coût de la mise en œuvre de cette offre sera à la charge des États Membres concernés* ». Elle sera placée sous commandement français et agira au titre du chapitre VII, c'est-à-dire qu'elle pourra employer la force, contrairement à la MINUAR. La résolution est rédigée par la France. Le mot génocide ne figure pas.

13 Le 28 juin 1994, René Degni-Ségui reconnaît le génocide

La Commission des Droits de l'homme de l'ONU réunie en session extraordinaire sur le Rwanda le 25 mai 1994 avait nommé un rapporteur spécial, René Degni Ségui, chargé d'enquêter. Dans son rapport publié le 28 juin, il conclut au génocide des Tutsi.

14 LA FRANCE SE REFUSE À ARRÊTER LES RESPONSABLES DU GÉNOCIDE⁶

Ce rapport est malvenu pour certains. Le Conseil de sécurité l'ignore et, dans sa résolution 935, demande au Secrétaire général de former d'urgence une commission « *impartiale* » d'experts chargés d'enquêter, de réunir des preuves sur « *de possibles actes de génocide* » et de fournir un rapport « *dans les quatre mois qui suivront sa mise en place* ».

Le génocide des Tutsi a été reconnu seulement en octobre 1994, quand ses auteurs étaient à l'abri.

14 La France se refuse à arrêter les responsables du génocide

Le génocide étant reconnu par la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, la France se devait d'arrêter les présumés coupables. Elle disposait de troupes sur place avec le droit d'utiliser la force. Le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé prétextait qu'il n'avait pas de mandat pour arrêter les membres du Gouvernement intérimaire rwandais, auteurs présumés du génocide, qui sont restés du 14 au 18 juillet 1994 dans la zone humanitaire sûre.

Sur cette dépêche de l'agence Reuters annonçant que ceux-ci seront arrêtés s'ils viennent dans la zone humanitaire sûre, Hubert Védrine note « *ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier ministre* ».

15 Raul Hilberg : étapes du processus génocidaire

Raul Hilberg a distingué dans l'extermination des Juifs d'Europe par les nazis, un processus à quatre phases : la définition des victimes, l'expropriation, la concentration et l'extermination. Au Rwanda, un processus analogue en cinq phases peut être reconnu : la définition des victimes et le marquage, l'exclusion et enfin la concentration et l'extermination.

La définition des victimes fait remonter loin dans l'histoire.

Au Rwanda, le processus génocidaire commence en 1931.

16 De Gobineau et la hiérarchie des races

Le marquis De Gobineau (1816-1882) dans son « *Essai sur l'inégalité des races humaines* » :

- considère que le fait racial est primordial dans l'histoire des sociétés humaines. Il identifie race et peuple, race et nation ;
- établit la hiérarchie des races avec au sommet la race blanche et en bas la race noire, proche de l'animal mais distincte ;
- Gobineau inspirateur du nazisme ? Il n'était pas antisémite ;
- Pas de disciples en France ? Mais Tocqueville, Renan, Ferry, Lebon, Vacher de Lapouge...

- La pensée de Gobineau aurait imprégné les explorateurs et les missionnaires.

17 Les Chamites

De Gobineau distingue des Noirs les Chamites, descendants de Cham, qui fut maudit dans la Bible par son père Noé. Des Chamites se seraient mélangés aux Noirs mais garderaient quelque chose du sang de leurs pères.

Ce concept est à la base du mythe hamitique selon lequel les Hamites ou Tutsi seraient une race supérieure venue d'Égypte ou d'Éthiopie qui a envahi la région des Grands Lacs et réduit les autres noirs, les "Bantous" en esclavage.

Il a une vision aristocratique de l'humanité. L'élite c'est les "Arians". Il est opposé à la démocratie.

18 Les quatre races enseignées par l'école publique

Le livre de Gallouédec et Maurette *Géographie générale*, classe de seconde, de ma mère, copie directement De Gobineau. Page 253 :

« Les Abyssins sont des Sémites. [...] Ils ont le teint blanc bien que l'ardeur du soleil l'ait bronzé. [...] D'autres habitants de l'Afrique du Nord forment une branche spéciale du rameau sémitique : ce sont les Hamites. Les principaux sont les Fellahs d'Égypte et les Somalis et Gallas qui peuplent les régions environnantes de l'Abyssinie. »

« Les Nègres constituent la partie la plus nombreuse de la population africaine. [...] le Soudanais est capable de comprendre et d'exécuter les bonnes méthodes agricoles.

Au contraire, d'autres Nègres, comme les Bantous de l'Afrique équatoriale, les Bushmen, les Cafres et les Hottentots de l'Afrique du Sud représentent des races inférieures. »

19 Trois grandes races

Demangeon, *Géographie*, classe de seconde, écrit en 1955 que « *les géographes divisent les hommes en trois grandes races, blanche, jaune et noire* ». (page 314).

20 La « science » raciale accompagne la colonisation européenne

- L'anthropologie physique : impasse. Mais taille Tutsi > taille Hutu.
- La notion de race n'a pas de fondement scientifique mais le racisme perdure.

- Darwinisme social. Eugénisme. Elimination des malades mentaux. Rôle des médecins à l'époque nazie et au Rwanda en 1994.
- L'élimination des races inférieures. Massacre des Kanaks en 1878.
- Massacrer pour civiliser. La colonne Voulet-Chanoine conquiert le Niger et le Tchad en couvrant ces pays de cadavres (1899). Ces deux pays restent toujours dans le pré-carré français.
- Assimilation de groupes linguistiques à des races Aryens, Bantous (Jean-Pierre Chrétien).
- Les scientifiques et médecins nazis ne parviennent pas à donner un fondement scientifique au racisme.
- « *Dans ces pays-là un génocide, c'est pas très important* » (propos attribués à François Mitterrand, 1994)

21 Lindqvist : l'élimination des races inférieures

Le "darwinisme social" : la destruction des races inférieures est inévitable, c'est le corollaire du progrès et la véritable compassion des races supérieures pour les races inférieures consiste à les aider à disparaître.

22 Lavigerie : lettre à l'abbé Soubiranne

Le fondateur des Pères blancs croit lui aussi à la disparition des races inférieures :

Je pense, en effet, et beaucoup d'autres qui voient les choses depuis plus longtemps que moi, dans ce pays, pensent aussi que tous ceux d'entre eux qui resteront attachés à leurs mœurs, à leurs préjugés, à leur fatalisme musulman, sont condamnés à disparaître rapidement au contact d'une civilisation et d'une race supérieures. C'est une loi historique dont l'accomplissement fatal frappe déjà tous les yeux, en Algérie.

Partout la société arabe se désorganise profondément à notre contact. [...] Il n'y a donc pour les indigènes ou du moins pour leurs enfants (car je ne pense pas que l'on puisse rien obtenir des adultes), qu'une chance de salut même humain, c'est de se fondre dans nos rangs.³

23 Juifs déicides

Dans le missel Lefèbvre de ma mère (*Nihil obstat* de 1939), je lis pour l'office des Ténèbres du Vendredi saint dans le commentaire des Psaumes de Saint

3. Lettre à l'Abbé Soubiranne, 10 novembre 1869. Cf. Stefaan Minnaert, *La place de l'enfant dans la stratégie missionnaire du cardinal Lavigerie et son application au Rwanda par le P. Brard de 1900 à 1906*, Dialogue, 31 mars 2014, pp. 178-223. <http://francegenocidetutsi.org/EnfantEtStrategieMissionnaireDuCardinalLavigerie1.pdf#page=14>

Augustin ceci : « *Ce qu'a fait Pilate pèse donc sur lui pour la part qu'il a prise dans le déicide* ». (Remarque : le mot déicide n'est pas dans le texte latin, car ce mot n'existe pas en latin, c'est une fabrication ultérieure, ecclésiastique) Dans mon missel des années 1950 du même auteur, le mot déicide a disparu de la traduction française... après 6 millions de morts.

24 Arno Mayer : l'opération Barbarossa

L'évêque Von Galen proteste contre l'euthanasie mais applaudit à l'invasion de l'URSS.

L'invasion de l'URSS en 1941, appelée « *Opération Barbarossa* », fut présentée comme une croisade contre le Judéo-bolchevisme.

Arno Mayer fait le lien avec les massacres de Juifs dans la vallée du Rhin lors de la première croisade et avec les horreurs de la guerre de Trente Ans.

Cette croisade a été encouragée discrètement par le Vatican en 1942.

25 Noël 1942, Pie XII

Pie XII exalte la nouvelle croisade dans son message de Noël de 1942. Il est clair qu'il s'agit de l'opération Barbarossa des nazis contre le « Judéo-bolchevisme ».

26 L'arrivée des Pères blancs au Rwanda en 1900

Quoique dirigés par un français (Mgr Hirth), ils sont protégés par les Allemands et s'imposent par leurs armes. Ils sont escortés de catéchistes armés, les askaris.

Ils attirent d'abord les pauvres (les Hutu), mais leur but est de convertir les chefs (tutsi).

Le Roi du Rwanda, le mwami Musinga, présenté comme aristocrate va pied nu et habite dans une hutte de paille et de branches tressées.

27 Mission chrétienne et conquête coloniale

Au nom de la lutte contre le paganisme, les missionnaires détruisent toutes les croyances et structures sociales anciennes. Ils obtiennent la soumission de l'institution royale puis la détruisent.

- 1931 : Mgr Classe fait renverser le mwami Musinga au profit de son fils Rudahigwa.

- Cartes d'identité raciales. Marquage. Définition des victimes (Hilberg).
- Tutsi promu race supérieure : Hamites venus d'Égypte ou d'Éthiopie.
- Seuls des chefs tutsi sont nommés et perçoivent l'impôt.
- Consécration du Rwanda au Christ-Roi.

Le Rwanda est dirigé de fait par les Pères blancs.
 Ils ont le monopole de l'enseignement. Il est réservé aux Tutsi.
 Ils inventent l'écriture du kinyarwanda.
 Ils écrivent l'histoire du Ruanda.
 Ils enseignent le mythe hamitique de Gobineau-Speke.

27.1 L'Eglise scelle une nouvelle alliance avec les Hutu

Devant la montée de la revendication d'indépendance dans l'élite tutsi, les missionnaires choisissent de promouvoir les Hutu.

Bible : Ancien testament / Nouveau testament.

Ancienne alliance / Nouvelle alliance.

Fabrication de Juifs en Afrique.

La propagande missionnaire traite les Tutsi d'envahisseurs et d'exploiteurs.

Les Tutsi sont accusés d'être des aristocrates et aussi des communistes.

1959 : La « révolution sociale »

Des pogroms contre les Tutsi orchestrés par les Belges et les missionnaires.

Spoliation, déportation ou exil des Tutsi.

Expropriation, exclusion (Hilberg)

28 1959 : Mgr Perraudin dénonce les inégalités

En 1959, l'évêque André Perraudin, un Père blanc suisse, effectue un changement radical de la politique missionnaire en se dévouant à la « cause hutu » sans pour autant renoncer à la vision raciale de la société rwandaise.

29 Les richesses et le pouvoir politique sont aux mains d'une même race

Dans son mandement de carême *Super omnia Caritas* du 11 février 1959, il déclare au paragraphe « Applications à la situation du Pays » :

Constatons d'abord qu'il y a réellement au Ruanda plusieurs races assez nettement caractérisées [...] Du point de vue chrétien les différences raciales doivent cependant se fondre dans l'unité plus haute de la Communion des Saints. [...] Dans notre Ruanda, les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de races, en ce sens que les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part, sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race.⁴

4. Lettre pastorale de Mgr Perraudin, Vicaire apostolique de Kabgayi, pour le carême de 1959, *Super omnia Caritas*. Cf. *Vérité, Justice, Charité* [2, pp. 69-70]. <http://francegenocidetutsi.org/Perraudin11fevrier1959.pdf>

30 Les deux républiques hutu

Dictature de Kayibanda parrainée par l'archevêque Mgr Perraudin.

Il parle de races et non d'ethnies.

Quotas. Exclusion des Tutsi.

Menace d'un génocide par Kayibanda : il évoque la solution finale de la question tutsi.

1973 : campagne de déguerpissage des Tutsi.

1973 : Coup d'Etat d'Habyarimana :

- élimination de Kayibanda ;
- MRND parti unique ;
- « équilibre ethnique », quotas ;
- interdictions professionnelles ;
- quadrillage de la population par le MRND ;
- refus du retour des exilés ;
- Habyarimana très dévôt et charismatique comme le roi Baudouin.

Octobre 1990 : attaque du FPR.

Intervention militaire française et belge.

Novembre 1990 : devant les massacres, les Belges partent, les Français restent.

30.1 1963 : le petit génocide de Gikongoro

Un enseignant qualifie les massacres survenus, en représailles à une incursion d'exilés tutsi, du 24 au 28 décembre 1963 dans la région de Gikongoro de « *véritable génocide* ». Dans une lettre publiée par le journal *Le Monde*, M. Vuillemin, détaché par l'Unesco comme enseignant à Butare, témoigne des innombrables scènes de violence qui ont ensanglanté l'ancien protectorat belge. M. Vuillemin a été amené à donner sa démission, ainsi qu'un autre expert des Nations unies :

Excitées par le préfet, les bourgmestres et les commissaires du Parmehutu, des bandes de tueurs exterminèrent systématiquement, du 24 au 28 décembre, les Tutsis. Dans la plupart des cas, les femmes et les enfants ont été également assommés à coups de massue ou percés de lances. Les victimes sont le plus souvent jetées dans la rivière après avoir été déshabillées. Le nombre total de morts est difficile à évaluer ; on peut cependant tenir pour certain celui de 8 000, et pour probable celui de 14 000 dans la seule préfecture de Gikongoro. Le fait qu'une extermination systématique n'a été appliquée que dans cette préfecture prouve que ces massacres ont été organisés ; il y a lieu de craindre qu'il en soit de même pour d'autres préfectures, et qu'un plan de "nettoyage" soit établi.⁵

5. *L'extermination des Tutsis*, Le Monde, 4 février 1964. <http://francegenocidetutsi.org/LM4-02-1964.jpg> <http://francegenocidetutsi.org/Vuillemin.pdf>

31 Un régime raciste soutenu par la France

L'attaque du FPR de novembre 1990.
 - FPR : exilés tutsi + opposants à la dictature.
 L'Église s'insurge contre les Tutsi.
 Massacres contre les Tutsi de l'intérieur.
 Ces massacres révulsent l'opinion belge.
 La France en profite pour prendre la place de la Belgique.

32 Le plan de la colonisation tutsi au Kivu

Publié par *Kangura* de novembre 1990, c'est un faux complot attribué aux Tutsi, inspiré du Protocole des Sages de Sion.
 L'idéologie du peuple majoritaire.
 Une démocratie à base raciale.

33 Les dix commandements

Publiés dans *Kangura* de décembre 1990. En dernière page figure une photo de François Mitterrand.

34 Définition du Tutsi comme l'ennemi

Avril 1992 : gouvernement avec l'opposition à Habyarimana.
 18 août 1992 : Arusha : signature entre le FPR et le gouvernement du protocole d'accord relatif à l'État de droit.
 21 septembre 1992 : diffusion par le colonel Deogratias Nsabimana d'un texte sur la définition de l'ennemi. Rédigé par le colonel Nsengiyumva formé en France. Rédigé en français.
 21 novembre 1992 : réunion au camp de Butotori (Gisenyi) où Richard Mugesera (témoin) entend Bagosora dire : « *il y a un plan d'extermination des Hutu par les Tutsi, il faut déjouer ce complot, et pour y parvenir, nous devons nous débarrasser des Inyenzi* ». ⁶
 Dupaquier : c'est la conférence de Wannsee.
 Le lendemain 22 novembre 1992, discours de Léon Mugesera à Kabaya. Il invite les Hutu à tuer avant d'être tué, à jeter les Tutsi à la Nyabarongo, affluent du Nil, pour qu'ils retournent là d'où ils viennent, en Abyssinie.

6. Dupaquier, *L'agenda...*, *Ibidem*, p. 195. Voir aussi le rapport Mutsinzi, *op. cit.*, p. 15 et TPIR, Affaire ICTR-98-41-T, Bagosora, audiences des 15, 19 mai, 15, 20 juin 1998.

35 Le 10 avril 1994, les évêques catholiques demandent à la population de soutenir le gouvernement et son armée qui exécutent le génocide.

Quatre jours après l'assassinat du président Habyarimana, le 6 avril 1994, les évêques du Rwanda demandent instamment aux autorités « *de neutraliser tous ceux qui troublent la paix* ». Que veulent-ils dire par neutraliser? Alors que les unités d'élite de l'armée rwandaise ont déclenché le génocide le soir du 6 avril, les évêques « *rendent hommage aux Forces armées du Rwanda (FAR) qui prennent à cœur les problèmes de sécurité* ». Enfin, après l'assassinat des dirigeants politiques favorables aux accords de paix, dont le Premier ministre, ils « *se félicitent de la mise en place d'un nouveau gouvernement, auquel ils promettent leur soutien.* »⁷

36 François Mitterrand a défendu la démocratie au Rwanda

Il déclare le 22 juin 1994 devant ses ministres, dont une rescapée d'Auschwitz, que « *si ce pays devait passer sous la domination tutsie [...] il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu* ». ⁸

En quelque sorte, le génocide a été justifié par la défense des valeurs démocratiques.

Mais qu'en est-il de la "démocratie" en France où le président est le seul à décider d'actes de guerre, d'actes criminels, sans que cela soit discuté à l'assemblée ou, après coup, dans les campagnes électorales? Le secret et le mensonge s'impose.

37 Conclusion

La France au Burundi soutient les Tutsi qui massacrent les Hutu (1972). Au Rwanda, elle soutient les Hutu qui massacrent les Tutsi (1990-1994). Ce qui compte, ce n'est pas la "race", mais le contrôle du pays.

L'Église catholique et la France ont, pour le moins, permis le génocide des Tutsi. Celui-ci a été déclenché par un attentat et un coup d'État qui visait à empêcher l'application des accords de paix. Ceux-ci permettaient à des "tutsi" de rentrer au gouvernement et de se fondre dans l'armée. La France est probablement engagée dans cet attentat avec ces alliés extrémistes anti-tutsi.

7. *Communiqué des Evêques catholiques du Rwanda signé par Mgr Thaddée Nsenigiyumva*, L'Osservatore Romano, 19 avril 1994. <http://francegenocidetutsi.org/CommuniquéEvêques19avril1994.png>

8. Déclaration de François Mitterrand au Conseil des ministres, 22 juin 1994. <http://francegenocidetutsi.org/ConseilDesMinistres22juin1994.pdf#page=4>

Les dirigeants français de 1994 partageaient l'idéologie des auteurs du génocide. Elle provient des intellectuels et hommes de pouvoir français du XIX^e siècle (Gobineau, Tocqueville, Renan, Lapouge, Ferry, Gallieni, Lyautey...) qui ont justifié la colonisation, appréhendé l'histoire et la politique sous l'aspect de la race et justifié les crimes commis par nos militaires, leurs tirailleurs et leurs milices par la civilisation apportée par les Blancs

On retrouve le cynisme et le mépris chez François Mitterrand qui disait à son fils Jean-Christophe : « *Dans cette région des Grands Lacs les massacres sont devenus la norme. Dans ce type de conflit ne cherche pas les bons et les méchants, il n'existe que des tueurs potentiels* ». ⁹

Références

- [1] Raul HILBERG : *La destruction des Juifs d'Europe*. Folio Histoire, 2006. 3 tomes, 2^e édition, 2005.
- [2] Vénuste LINGUYENEZA : *Vérité, justice, charité. Lettres pastorales et autres déclarations des évêques catholiques du Rwanda 1956-1962*. Linguyeneza Éditeur, Waterloo, Belgique, 2001.

9. Jean-Christophe Mitterrand, *Mémoire meurtrie*, Plon, 2001, p. 154. <http://francegenocidetutsi.org/JCMitterrandMemoireMeurtrieP154.pdf>